

**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Couplant B</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.
<b>Usage recommandé</b>	Couplant.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fournisseur</b>	Evident Canada Incorporated
<b>Adresse</b>	3415 Rue Pierre-Ardouin, Québec, QC G1P 0B3, Canada
<b>Téléphone</b>	+1 418-872-1155
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CHEMTREC Etats-Unis: 1-800-424-9300, Internationa : +1 703-527-3887

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

**Éléments d'étiquetage**


<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
<b>Intervention</b>	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Stockage</b>	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

**3. Composition/information sur les ingrédients**
**Substances**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Glycérine		56-81-5	100

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**4. Premiers soins**

**Inhalation** S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter de manière symptomatique.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucuns connus.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Peut produire des vapeurs/gaz nocifs sous l'effet de la chaleur et d'un feu.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Brûle en cas d'incendie.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	S'assurer une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Tenir à l'écart le personnel non requis. En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FS.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Assurer une ventilation efficace. Éviter une exposition prolongée. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise entre 18 °C et 54 °C. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé. Une douche oculaire est recommandée.
--------------------------------------	--

<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, porter des gants de protection appropriés. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.
<b>Autre</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Visqueux.
<b>Couleur</b>	Clair.
<b>Odeur</b>	Faible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	19.85 °C (67.73 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	290 °C (554 °F)
<b>Point d'éclair</b>	198.9 °C (390.0 °F) Coupelle fermée
<b>Taux d'évaporation</b>	> 1 (Éther (anhydre) = 1)
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	2.6
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	11.3
<b>Tension de vapeur</b>	< 0.13 kPa
<b>Densité de vapeur</b>	3.1 (Air = 1)
<b>Densité relative</b>	1.4 - 1.6
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	-1.76
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Formule moléculaire</b>	C3-H8-O3
<b>Masse moléculaire</b>	92.09 g/mole
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Hygroscopique.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales..

<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur excessive. Sources d'inflammation.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Hygroscopique

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Les concentrations élevées de brouillard peuvent irriter les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut irriter les voies respiratoires.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Glycérine (CAS 56-81-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 10 g/kg
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	12600 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Glycérine (CAS 56-81-5) Irritant

**Sensibilisation respiratoire** La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.

**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Glycérine (CAS 56-81-5)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50 Poisson	54000 mg/l, 96 heures

<b>Persistance et dégradation</b>	Ce produit est facilement biodégradable.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Ce produit ne provoque pas de bioaccumulation.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Données non disponibles.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale.
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les contenants vides peuvent contenir un résidu du produit, se conformer aux avertissements de l'étiquette, même une fois le contenant vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

### 15. Informations sur la réglementation

#### Réglementation canadienne

##### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

##### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

##### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

##### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

##### Convention de Stockholm

Sans objet.

##### Convention de Rotterdam

Sans objet.

##### Protocole de Kyoto

Sans objet.

##### Protocole de Montréal

Sans objet.

##### Convention de Bâle

Sans objet.

#### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	11-Août-2016
<b>Date de la révision</b>	22-November-2022
<b>Version n°</b>	02
<b>Liste des abréviations</b>	DL50 : Dose létale 50 %. CL50 : Concentration létale médiane 50 %.
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Evident Scientific ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.